

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a été convoqué le 28 octobre 2015 s'est réuni en session ordinaire aux Eyzies de Tayac sous la présidence de Philippe LAGARDE.

Nombre de conseillers en exercice : 45

Présents : 40    Votants : 43

Présents : ARNAUD Alain, AUDIBERT Sylvie, AUTEFORT Jean François, BAUDRY Josette, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CARBONNIERE Jacques, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, FIEVET Annie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MANET-CARBONNIERE Nathalie remplacée par CALVO Mireille, MARTY Raymond, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, REVOLTE Alain, RICHARD Serge remplacée par ARCHAMBEAU Guillaume, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, TALET Michel remplacé par CARBONNIERE Joël, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian, VILATTE Claude.

Absents, excusés : COLOMBEL Sylvie, MALVAUD Frédéric, MARZIN Ludovic, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte.

Pouvoirs : COLOMBEL Sylvie a donné pouvoir à ROYE Bernard, MARZIN Ludovic a donné pouvoir à Laurent MATHIEU, RAYNAL GISSON Brigitte a donné pouvoir à Josette BAUDRY.

Secrétaire de séance : Sylvie AUDIBERT

La séance débute à 20h45.

### **ORDRE DU JOUR**

Philippe LAGARDE souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président soumet à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance, aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 17 septembre 2015 est validé à l'unanimité.

### **Présentation du rapport d'activité 2014**

Le rapport présenté au cours de la réunion est disponible en version téléchargeable sur le site <http://www.cc-valleedelhomme.fr/> Téléchargements

Ce document est adressé à l'ensemble des communes en version papier et électronique.

**2015 – 109 Plan Local d’Urbanisme : validation du cahier des charges, du plan de financement prévisionnel, lancement de la procédure de consultation pour le bureau d’études**

Vu la délibération 2014-162 du 04 décembre 2014 prescrivant un PLU Intercommunal,  
Vu la délibération 2015-57 du 16 avril 2015 définissant les modalités de collaboration pour le PLUI entre la communauté de communes et ses communes membres,

Monsieur Le Président rappelle que le PLUI a été prescrit fin 2014 et que les modalités de collaboration ont été définies. Pour ce dossier la CCVH a répondu à l’appel à projets national PLUI fin 2014 et a obtenu une réponse favorable du Ministère du Logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité.

Afin de lancer les travaux, il propose de faire appel à un bureau d’études.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l’opération. Compte tenu des montants estimés, il propose de la passation d’un Marché à Procédure Adaptée.

Il soumet alors à la validation de l’assemblée le contenu du cahier des charges et les règles de consultation.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité**

Valide le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des études du PLUI tel que présenté ci-dessous :

<b>Plan de financement prévisionnel PLU Intercommunal</b>			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etudes PLUI	160 000 €	Subvention Etat Appel à projets PLUI	20 000 €
Frais annexes	20 000 €	Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	60 000 €
Montant HT	180 000 € HT	FCTVA 16.404 %	35 433 €
TVA	36 000 €	Autofinancement	100 567 €
Total TTC	216 000 € TTC	Total	216 000 € TTC

Autorise le Président à lancer la procédure de consultation d’un bureau d’études qui aura la charge des travaux pour le PLUI selon le règlement de consultation et le cahier des charges présentés.

**2015 – 110 Ressources humaines : réduction du temps de travail d’un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu l’avis favorable du comité technique en date du 27/10/2015

Monsieur Le Président explique qu’à la demande d’un Adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe exerçant les missions d’entretien et de mise en propreté des bâtiments intercommunaux, il est proposé de réduire le temps de travail de ce poste de 20h à 7h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité**

Décide de modifier un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe par une réduction du temps de travail passant de 20h à 7h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.  
Précise que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

**2015 – 111 Décision budgétaire modificative : ajustement des dépenses et recettes liées à la TEOM en fonction des bases fiscales définitives**

Monsieur Le Président explique que les bases définitives de TEOM étant connues, il convient d'ajuster le budget 2015 par une décision modificative.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve les augmentations de crédits suivantes :

Recettes de fonctionnement 7331 (Recettes TEOM) : + 11 894 €

Dépenses de fonctionnement

7398-1 (Reversement TEOM – Sictom Périgord Noir) : + 2 385 €

7398-2 (Reversement TEOM – Syged Bastides Forêt Bessede) : + 9 509 €

Précise que le détail du calcul par zone est annexé à la présente délibération.

**2015 – 112 Soutien pour l'engagement de l'office de tourisme pour l'animation de la démarche qualité environnementale des sites de visites (certification AFNOR NF 526)**

Monsieur Jean MONTORIOL, vice-président en charge du tourisme, présente la proposition de l'office de tourisme soutenue par la commission tourisme.

L'office de tourisme agit sur un territoire animé à la fois par l'Opération Grand Site Vallée de la Vézère dont le plan d'actions est tourné vers une démarche qualitative en matière de respect des paysages, de l'environnement et par l'Agenda 21 de la CCVH dont l'un des enjeux est également d'inciter le tourisme durable sur la vallée.

Parti de ces objectifs politiques affichés, l'office de tourisme intercommunal souhaite initier et animer une démarche qualité environnementale pour les sites de visites.

En effet, de nombreux hébergements sur la vallée se sont engagés dans une démarche d'éco labellisation, en revanche pour les sites de visites même si aucun label européen n'existe à ce jour, une certification **AFNOR NF526** a été construite à la demande de sites de visites au niveau national.

La mise en place de cette démarche de certification à une large échelle sur la Vallée de la Vézère permettrait de communiquer pour valoriser la destination touristique éco responsable.

La Vallée de la Vézère peut devenir pionnière en la matière et s'afficher largement comme telle.

Une cinquantaine de sites de la Vallée de la Vézère répondent aux critères d'engagement, l'objectif pour les semaines qui viennent est de convaincre un groupe de 10 sites qui deviendront pilotes sur cette démarche.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Renouvelle son engagement pour inciter un tourisme durable sur la Vallée de la Vézère et de ce fait soutient la démarche de l'Office de Tourisme pour l'animation de la démarche qualité environnementale des sites de visite (certification AFNOR NF 526).

## **2015 – 113 Attribution du marché pour l'entretien des chemins de randonnée et de l'espace VTT**

Monsieur Le Président rappelle que par délibération 2015-86 du 02 juillet 2015 il a été autorisé à lancer une procédure de consultation pour le marché d'entretien des chemins de randonnée et de l'espace VTT.

Compte tenu de la taille du territoire intercommunal et du linéaire à entretenir, le marché a été décomposé en deux lots. Le lot 1, 420.90 Km sur les communes de l'Est et le lot 2, 274.70 km, sur les communes de l'Ouest. Le marché a été élaboré pour une durée de 2 ans et peut être reconduit de façon tacite deux fois, soit deux fois 2 ans de plus.

Monsieur Le Président explique qu'à l'issue de la première remise des offres, le lot 2 a été déclaré infructueux. Une consultation a été relancée sur ce lot. Il présente les résultats de ces consultations.

*Pour le lot 2 quatre entreprises se sont présentées. Il est proposé de choisir celle qui a fait la proposition la moins coûteuse.*

*Christian ROUVES s'interroge sur la fiabilité de cette entreprise à cause du faible coût de la proposition. Il met en doute le rapport qualité / prix.*

*Philippe LAGARDE répond que cela servirait d'expérimentation suite à de précédentes expériences au coût élevé décevantes, d'autant plus qu'il est prévu que le cahier des charges soit plus suivi. De plus cette proposition émane d'un auto-entrepreneur qui a des charges moins élevées qu'une entreprise. Il est prêt à prendre ce risque sachant que si le candidat retenu n'assure pas correctement sa mission une nouvelle consultation pourrait être relancée.*

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'attribuer le marché de l'entretien des chemins de randonnée et de l'espace VTT comme suit :

Lot 1 : Entreprise Candailly pour un montant de 60 000 € TTC (2 années d'entretien)

Lot 2 : Rémy Jean-Philippe pour un montant de 17 000 € TTC (2 années d'entretien).

Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires dans ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **Questions diverses**

- Le Président annonce les dates des prochaines réunions du bureau communautaire et du conseil communautaire qui aura lieu le 3 décembre 2015 à Aubas et qui sera suivi d'un repas dans le cadre du Téléthon.

La séance est levée à 22h35.